



AMIENS



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63

@ amiens@unsa-education.org

DÉCLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTA DU 15 JANVIER 2021

Monsieur le Recteur,

Mesdames, Messieurs,

Nous nous retrouvons ce jour pour la répartition des moyens dans l'académie. Les principales mesures budgétaires actées au plan national vont dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré : l'UNSA Éducation dénonçait déjà ces choix l'an passé. Les moyens prévus ne feront qu'accentuer la mise sous tension des établissements. La suppression de 81 postes et leur compensation par 41 emplois en HSA est un choix qui complexifie l'organisation des établissements, fait obstacle au fonctionnement des collectifs pédagogiques, ajoute de la pression pour des personnels surchargés et à la limite de la rupture.

Une telle approche nie la réalité des défis éducatifs et pédagogiques qui se seront encore accrus après plus d'une année de scolarité impactée par la pandémie de la Covid 19. Elle refuse les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin. Enfin, ces mesures viennent empêcher la mise en œuvre sereine des réformes, qu'il s'agisse de la réforme du lycée ou de la transformation de la voie professionnelle. Cette carte scolaire vient accentuer la crise des moyens du second degré, déjà très affaibli par les cartes scolaires précédentes. L'organisation des établissements ne relève plus du défi mais des renoncements à l'essentiel. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et d'apprentissage pour les seconds.

A ces 81 suppressions dans le 2nd degré, le ministre oppose la création de 35 postes dans les écoles. La priorité au 1er degré, chère au ministre, ce sont donc bien 46 enseignants en moins à la rentrée prochaine dans notre académie. Parler d'un effort inédit de la nation envers l'Éducation n'est donc qu'un exercice de communication visant à masquer une réalité beaucoup moins ambitieuse.

Certes, la création de ces 35 emplois dans le 1^{er} degré est une augmentation significative d'autant que les effectifs sont à la baisse. Elle ne permettra pourtant pas nécessairement l'amélioration des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et limitations d'effectifs. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017, empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique. Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, remplacement notamment pour la formation initiale et continue ou temps dévolu à la direction d'école. Sur ce point, nous rappelons qu'à la rentrée 2021, le régime des décharges doit être amélioré. Tous les moyens nécessaires doivent donc être consacrés, d'une part à la consolidation des décharges précédemment prévues pour les écoles de 1 à 3 classes et d'autre part aux augmentations des régimes de décharges actuels. C'est le sens des engagements pris par le ministre, l'Unsa-Education sera vigilante à ce que ce soit bien le cas et est également disponible pour travailler à l'organisation concrète de ces décharges dans les départements.

Par ailleurs, d'autres champs, depuis trop longtemps mis en tension, voire parfois délaissés et dégradés, devront également trouver des réponses dans le contexte de ces dotations. Il est temps que la tendance s'inverse concernant les RASED qui ont été fragilisés ces dernières années alors qu'ils jouent un rôle très important dans le traitement de la grande difficulté, qui plus est dans cette période, où la rupture scolaire a précisément touché avant tout les plus précaires et les plus en difficulté dans les apprentissages. Il est également indispensable de renforcer le nombre des enseignants référents et de dégager les moyens humains nécessaires à la coordination des PIAL.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. Ils ont, depuis trop longtemps, été ignorés : c'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. La surcharge de travail pour les personnels a atteint les limites du supportable et si rien n'est fait pour apporter une réponse Les ambitions du ministère en matière d'amélioration de la gestion des ressources humaines, pourtant affichées comme une priorité, seront d'emblée obérées par la réalité. A la prochaine rentrée, ce sont 3 postes de personnels administratifs qui seront supprimés en EPLE et 8 dans les services de la région académique des Hauts de France. Alors que les collègues connaissent une charge de travail sans précédent, cette mesure est incompréhensible. Monsieur le Recteur, les attentes des personnels administratifs sont fortes : lors du dernier CTA, vous vous étiez engagé à organiser des consultations pour la mise en œuvre du télétravail en EPLE afin de proposer une charte au CTA de janvier. Qu'en est-il ? D'autre part, nous revendiquons à fonctions égales, régime indemnitaire égal : les personnels administratifs et ATRF qui exercent en EPLE ou en

services dans la région académique doivent avoir le même régime indemnitaire : l'UNSA éducation défendra la convergence indemnitaire pour toutes et tous.

Pour la vision globale que promeut l'UNSA Éducation, notre système est également gravement fragilisé par son sous-investissement des missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Force est de constater que les professionnels de santé notamment ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale. Un état critique a été atteint, à tel point que seule une véritable revalorisation de leurs métiers et de leurs conditions de travail pourrait inverser la tendance.

En dernier lieu, l'UNSA Éducation est également demandeuse de perspectives pour donner à l'École inclusive les outils de sa réussite, notamment en donnant aux établissements les moyens d'être complètement des lieux de vie et d'éducation globale en renforçant les vies scolaires.

Lors de ce CTA, nous voulons également attirer votre attention sur la situation de nos collègues AESH de l'académie qui ne touchent pas ou plus l'Indemnité compensatrice de la CSG. En effet, toutes celles et ceux qui étaient en poste avant le 1er janvier 2018 y ont droit mais ne la perçoivent pas ou plus, suite à un changement d'employeur imposé par vos services pour des raisons techniques. Combien de collègues sont concerné.es ? Quand la situation sera-t-elle régularisée ?

Les premières ruptures conventionnelles ont eu lieu dans l'académie. L'UNSA Education souhaiterait un bilan de ce dispositif. Combien de demandes ont été faites sur l'année 2020 dans le premier degré, dans le second degré, chez les AESH, et chez les autres catégories de personnels... et combien ont été acceptées ?

Enfin, le projet de loi de décentralisation, différenciation et déconcentration et à présent décomplexification dite loi 4D prévoit le transfert de la « médecine scolaire » et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées un pouvoir d'instruction de la collectivité. Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes. C'est l'équilibre du fonctionnement des EPLE qui est en danger. Les collègues seront pris entre le marteau et l'enclume. Nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités, notamment en utilisant les outils déjà existants comme la contractualisation tripartite Etat/collectivité/EPLE mais la décentralisation des personnels n'est pas une voie qui le permet.

Pour conclure, en cette période de vœux, nous souhaitons à l'ensemble des personnels une année apaisée, une année emprunte de reconnaissance et de respect de la part de notre institution.

Christelle CAPLIN-DAHENNE, Maxime PARUCH,
Patrice PERTIN, Agnès GODEAU.